



- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

## RESOLUTION CA n°41-2014 **ADHESION AU PROGRAMME LIFE + DESMAN**

Un des axes d'action du Parc national des Pyrénées est d'œuvrer, avec ses partenaires, à la connaissance patrimoniale du territoire. La loi numéro 2006 - 436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux renforce le rôle des parcs nationaux dans leurs missions de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et culturels. La charte du territoire du Parc national des Pyrénées affirme l'intérêt d'accompagner le territoire dans sa connaissance du patrimoine naturel.

Le desman des Pyrénées est un petit mammifère semi-aquatique, découvert en 1811, qui a été peu étudié. Son aire de répartition mondiale, restreint au quart nord-ouest de la Péninsule Ibérique et du massif pyrénéen, montre des signes inquiétants de fragmentation. Il est soumis à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. La mise en œuvre récente d'un plan national d'actions Desman permet de mieux cerner ses exigences écologiques. L'acquisition des connaissances doit être poursuivie de manière plus opérationnelle et des actions de conservation doivent être menées.

Un projet LIFE + se propose d'améliorer de façon pérenne et démonstrative le statut de conservation de l'espèce sur onze sites Natura 2000 et, à plus long terme, à l'échelle des Pyrénées. Le Parc national des Pyrénées est concerné par trois sites Natura 2000 en vallée d'Ossau, à Gavarnie, et au Rieumajou.

Le projet s'est fixé comme objectifs :

- d'adapter certaines pratiques pour concilier la conservation du Desman et le maintien des activités humaines principalement l'hydroélectricité, omniprésente dans les Pyrénées, les petits aménagements de captage / rejet de l'eau, la gestion courante des berges et les sports d'eau vive,
- de parvenir à une prise en compte systématique de l'espèce dans la gestion des milieux aquatiques pyrénéens lors de phases de travaux mais également dans la gestion courante des habitats,
- de proposer, tester et évaluer des mesures de gestion de ses habitats afin d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu, de favoriser la continuité écologique des cours d'eau et de proposer des zones refuges en cas de fortes perturbations du milieu.
- de faire sortir l'espèce de son anonymat et sensibiliser tout à chacun à la préservation de ce fragile pyrénéen.

../..

Le conservatoire des espaces naturels Midi Pyrénées s'est employé à rassembler un réseau de partenaires compétents dans l'étude et la gestion des milieux aquatiques et bénéficiant d'une reconnaissance locale. Il s'appuie sur des gestionnaires des milieux aquatiques et sur des partenaires scientifiques.

Le conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées a été retenu, par la communauté européenne, afin de conduire un programme LIFE + sur le thème de la préservation du Desman.

Trente quatre actions sont prévues dans les domaines suivants :

- l'acquisition de connaissances complémentaires sur la biologie et l'écologie de l'espèce, sur l'impact des activités de production hydroélectrique et de pratique de sports d'eau vive, pour l'élaboration de protocoles d'étude standardisés et performants,
- la création d'un réseau de sites protégés pour l'espèce via le développement d'une stratégie qui se concrétisera par l'acquisition de sites et la signature de conventions de gestion et de chartes de bonnes pratiques avec des propriétaires,
- la neutralisation des principaux « *points noirs* » susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans ou de limiter la continuité écologique des cours d'eau,
- la mise en œuvre expérimentale d'actions d'atténuation de l'impact des opérations hydrauliques avec la modulation des lâchers d'eau et la création de zones refuges,
- l'élaboration, la diffusion et l'utilisation pour l'application des différentes politiques publiques d'outils techniques à destination des professionnels et des services instructeurs et la sensibilisation et la formation de ces acteurs,
- l'élaboration d'outils de diffusion du projet et d'éducation à l'environnement, ainsi que la mise en œuvre d'évènements. Ils constituent une part importante du projet.

Une évaluation des actions menées sera faite. Ce projet d'une durée de quatre ans et demi vise à l'amélioration du statut de conservation de vingt pour cent des effectifs français de Desman.

Le Parc national des Pyrénées prévoit de s'engager dans ce dispositif LIFE + conduit par le conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées.

Il sera indemnisé pour ce (*frais de fonctionnement – frais de personnel*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- conformément à l'article 6 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,

../.

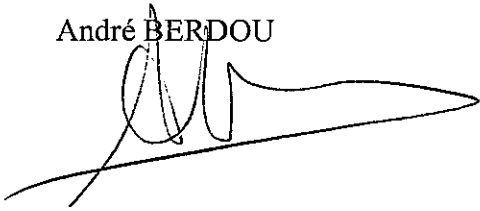
- autorise le Parc national des Pyrénées à adhérer au programme LIFE + Desman et à réaliser les actions prévues au dit programme piloté par le conservatoire des espaces naturels Midi Pyrénées,
- demande à Monsieur le Président du conseil d'administration et à Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées de rendre compte de la mise en œuvre du programme.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

